Il y a foule également au pont de la Mayc où le signal de départ est donné à 8 heures précises. Les coureurs, salués par les acclamations du public, partent de suite bon train. Le beau temps semble, aujourd'hui, encore vouloir favoriser la course.

LE PASSAGE A LABOUHEYRE (95 km. du départ)

Labouheyre. — Les coureurs sont arrivés au contrôle de ravitaillement à 9 h. 57, légèrement en retard sur l'horaire prévu.

A part quelques isolés qui ont été lâchés par suite d'incidents divers, le peloton est au complet et Van Slembrouck, Hector Martin et Frantz font un commandement, se surveillant étroitement. Ils se ravitaillent et repartent aussitôt.

LE CLASSEMENT DE L'ETAPE

Voici le classement de la dixième étape : 1er Verhaegen en 7 h. 13' 40" ; 2e Leducq, 3e Decorte, 4e P. Magne, 5e Maineau, 6e Devauchelle, 7e Jordens (premier des isolés), 8e Rebry, 9e Muller, 10e De Waele, 11e De Lannoy, 12e Van Slembrouck, 13e Hector Martin, 14e Van de Casteele, 15e Geldhof, 16e Hemelsoet, 17e A. Magne, 18e Pelletier, 19e Krier, 20e Touzard, 21e De Beurmann, 22e Martinetto, 23e Gordini, tous en peloton, même temps que le premier, soit 7 h. 13' 40" ; 24e Brosteaux, 25e Segers, 7 h. 15' 26" ; 26e Frantz, même temps ; 27e Debusschère, 7 h. 15' 2" ; 28e Benoit, 7 h. 15' 41" ; 29e Verveecke, 7 h. 15' 43" ; 30e Berthy, 7 h. 16' 34" ; 31e Rivella, même temps ; 32e Rossignoli, même temps ; 33e Canova, même temps ; 34e Gendrin, même temps ; 35e Claes, 7 h. 17' 21" ; 36e Zenon, 7 h. 18' 52" ; 37e Gallottini, 7 h. 18' 54" ; 38e Dhers, 7 h. 22' 46" ; 39e Despontin, 7 h. 22' 50" ; 40e Martinet, même temps ; 41e Mahy, même temps ; 42e Arnoult, 7 h. 24' 57" ; 43e Nempon, 44e Teissère, même temps ; 45e Francini, 7 h. 30' 30" ; 46e Catelan, même temps ; 47e Pfister, 7 h. 30' 39" ; 48e Guillain, 7 h. 30' 49" ; 49e Vergnol, 7 h. 34' 31" ; 50e Bariti, 7 h. 41' 8" ; 51e Drobecq, 7 h. 45' 26" ; 52e Goubert, même temps ; 53e Moulet, 7 h. 46' 22" ; 54e Pétre, 7 h. 47' 29" ; 55e E. Faillu, 8 h. 05' 46" ; 56e Corbière, 8 h. 22' 16" ; 57e Menta, 8 h. 26 37".

LE CLASSEMENT GENERAL

Voici le classement général du Tour de France cycliste après la dixième étape : 1er Martin, en 64 h. 43' 51" ; 2e Frantz, 65 h. 06' 02" ; 3e Rebry, 65 h. 13' 57" ; 4e Decorte, 65 h. 17' 06" ; 5e Dewaele, 65 h. 22' 26" ; 6e Geldhof, 65 h. 29' 51" ; 7e Van Slembrouck, 65 h. 49' 09" ; 8e Van de Casteele, 66 h. 03' 43" ; 9e Verveecke, 66 h. 25' 54" ; 10e Verhaeghen, 66 h. 47' 22" ; 11e Leducq, 67 h. 05' 28" ; 12e Benoit, 67 h. 50' 42" ; 13e Brosteaux, 67 h. 57' 32" ; 14e Maineau, 67 h. 57' 49" ; 15e Muller, 68 h. 22' 14" ; 16e A. Magne, 68 h. 25' 40" ; 17e Hemelsoet, 68 h. 43' 18" ; 18e P. Magne, 68 h. 51' 34" ; 19e Debusschère 68 h. 58' 42" ; 20e Gallottini, 69 h. 21' 07" ; 21e Devauchelle, 69 h. 33' 29" ; 22e De Lannoy, 69 h. 56' 16" ; 23e Martinetto, 71 h. 40' 41" ; 24e Krier, 71 h. 58' ; 25e Jordens, 72 h. 01' 26" ; 26e Touzard, 72 h. 01' 41" ; 27e Dhers, 72 h. 04' 30" ; 28e Despontin, 72 h. 46' 43" ; 29e Mahy, 72 h. 11' 19" ; 30e Arnoult, 72 h. 24' 50" ; 31e Segers, 72 h. 25' 48" ; 32e Gordini, 72 h. 31' 30" ; 33e Pelletier, 72 h. 35' 45" ; 34e Berty, 72 h. 36' 30" ; 35e Gendrin, 72 h. 44' 38" ; 36e Canova, 72 h. 53' 18" ; 37e Rossignoli, 72 h. 55' 58" ; 38e Drobecq, 73 h. 16' 23" ; 39e Menta, 73 h. 19' 27" ; 40e Rivella, 73 h. 28' 48" ; 41e Martinet, 73 h. 31' 11" ; 42e Nempon, 73 h. 38 08" ; 43e Moulet, 73 h. 55' 27" ; 44e Teissère, 74 h. 05' 34" ; 45e Pfister, 74 h. 20' 57" ; 46e Fkiqlini, 74 h. 36' 29" ; 47e De Beurmann, 74 h. 40' 4" ; 48e Goubert, 75 h. 10' 00" ; 49e Bariti, 75 h. 16' 14" ; 50e Catelan, 75 h. 25' 13" ; 51e Corbière, 75 h. 31' 46" ; 52e Zenon, 75 h. 40 21" ; 53e Claes, 75 h. 40' 25" ; 54e Guillain, 75 h. 40' 48" ; 55e Pétre, 77 h. 00' 08" ; 56e E. Faillu, 78 h. 38' 30" ; 57e Vergnol, 78 h. 54' 18".

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 54, Grande-Place, Lille

La Commission des poursuites s'est prononcée contre la levée de l'immunité parlementaire de M. Doriot

La Commission des poursuites contre les députés communistes, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Ernest Lafont, concluant au rejet de la demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Doriot, a adopté ces conclusions par 6 voix contre 5.

M. Félix Gouin, président de la commission, a été à nouveau chargé de demander jeudi à la conférence des Présidents une fixation rapide du débat devant les Chambres.

LA REFORME ELECTORALE ET LE GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Le groupe radical et radical-socialiste réuni hier a décidé de signer l'adresse au Président de la République, préparée par le groupe socialiste. Cette pétition demande au chef de l'Etat de vouloir bien prendre une mesure générale de grâce en faveur de tous les condamnés pour délit de presse et délit politique.

Le groupe a procédé à un échange de vues sur la réforme électorale. Il a décidé de voter contre la question préalable, contre les motions préjudicielles, notamment celles de MM. Veriot et Bonnefous, ainsi que contre tous les amendements susceptibles de modifier le texte, sorti des délibérations de la commission et en général contre toute disposition de nature à retarder le vote définitif du projet.

DEPOT D'UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI

M. Camille Picard, député des Vosges, a déposé une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement, tel qu'il fonctionnait avant la loi électorale actuelle.

Cette proposition que l'auteur a l'intention de soutenir comme contre-projet au texte de la commission, abroge les dispositions actuellement en vigueur pour l'élection des députés et rétablit la loi du 13 juillet 1860.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Louis Marin, ministre des Pensions, a fait signer au Président de la République un décret, organisant l'office des combattants, le projet de loi tendant à la ratification de ce décret, ainsi qu'un projet de loi sur les emplois réservés.

Le Conseil a procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes. Un conseil de cabinet aura lieu jeudi matin.

LA DUREE DU MANDAT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La commission d'administration générale a adopté, hier matin, le rapport de M. Cocoureux, favorable à la proposition de M. André Fribourg, portant à six années la durée du mandat des conseillers municipaux, cette mesure n'étant applicable qu'à partir de 1929.

UNE ANGLAISE DE 19 ANS CONDAMNÉE A MORT

Elsie-Emile Néal, 19 ans, a été condamnée à mort, hier, par la cour d'assises du Kent, pour avoir noyé son enfant de six mois, le 9 juin.

CINQ VICTIMES D'UN NAUFRAGE

On mande du Cap qu'un bateau de pêche a coulé à l'entrée de la baie de Sandwigh Bay (Sud-Ouest Africain). Il y a eu cinq noyés, parmi lesquels quatre européens.

CHAPEAUX ABBAYE 2, rue Esquermoise — LILLE —

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS DE CHARBONS ANGLAIS EN FRANCE

A la Chambre des Communes, en réponse à une question, le secrétaire de l'Office du commerce extérieur a dit :

Notre ambassade à Paris a été informée par le gouvernement français que les restrictions sur l'importation du charbon en France ne sont maintenant appliquées qu'aux combustibles requis pour les services administratifs et publics, tels que les services gouvernementaux, les chemins de fer, les usines à gaz et les usines d'énergie électrique. La réduction mensuelle est de 250 milles tonnes et s'applique aux charbons provenant de toutes sources, y compris, je crois, le charbon allemand à livrer au titre des réparations.

On a délivré des licences pour l'importation d'un total de trois millions de tonnes de charbon anglais pendant les trois premiers mois du système des restrictions.

Le vote du projet de loi militaire à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A la reprise, le général Girod fait connaître que la Commission de l'armée a repoussé par 19 voix contre 16, la suppression de l'article 49 elle a adopté l'amendement Tranchand qui tend à rédiger ainsi le deuxième paragraphe de l'article 49 : « **par des mesures et aménagements appropriés qui maintiendront la concorde nécessaire entre l'organisation du temps de paix et le plan de mobilisation existant, le Ministre de la Guerre préparera la mise en vigueur de cette nouvelle loi au même temps que la réalisation des conditions de la loi de recrutement. Cette réalisation devra précéder toute réduction du temps du service militaire actif** ».

M. RENAUDEL déclare alors : Nous maintenons notre proposition de suppression de l'article 49 car nous ne voulons pas tromper le pays en lui faisant croire que le service d'un an est voté.

Après une déclaration de M. Painlevé, qui dit que le gouvernement n'accepte pas de mettre le service d'un an en vigueur avant que les conditions préalables soient remplies, l'amendement Renaudel, repoussé par la commission et le gouvernement, qui pose la question de confiance, est mis aux voix et repoussé par 314 voix contre 239.

M. Renaudel défend alors un autre amendement qui tend à peu près aux mêmes résultats que le premier.

Le gouvernement pose la question de confiance contre cet amendement qui est repoussé par 317 voix contre 234.

Le service d'un an serait mis en vigueur dès 1929

Parlant sur l'ensemble, M. Renaudel déclare que ses amis et lui voteront contre le projet.

M. Painlevé, faisant allusion à certaines observations de M. Renaudel tient à préciser **qu'il estime que le service d'un an pourra être mis en vigueur dès 1929, ce qui revient à dire que le contingent de la classe 1928 qui sera incorporé en 1929, pourra être libéré dès 1930. Le Gouvernement pose ensuite la question de confiance sur l'ensemble du projet qui est adopté par 379 voix contre 145.**

La discussion de la loi sur les loyers devant la Chambre

La Chambre continua hier matin la discussion du projet réglant les rapports des bailleurs et locataires des locaux d'habitation. Dans leur dernière séance les députés avaient repoussé l'article 1er étendant l'application de la loi à toutes les communes de France.

Soutenu par M. Ernest Lafont et Gouin, rapporteur, M. Paul Constans propose un nouveau texte, prévoyant cette application pour toutes les communes ayant plus de 2.000 habitants et pour les communes d'une population inférieure dont les conseils municipaux auront demandé cette application.

A la demande de M. Barthou, on renvoie à la Commission les différents amendements déposés sur l'article 1er.

La Commission se réunit quelques instants pour délibérer. M. Hesse, son président, fait ensuite connaître qu'elle se prononce contre l'extension de la loi aux communes de moins de 4.000 habitants.

M. Georges Weill insiste pour faire bénéficier les petites communes de l'extension de la loi, et reprend un amendement qu'il avait dernièrement déposé, afin de faire appliquer la loi des loyers aux lieux où une crise de logements a été constatée.

Mais la Chambre décide de renvoyer la discussion à vendredi matin et la séance est levée.

On a perquisitionné à "l'Action Française"

L'INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE A NOTAMMENT ÉTÉ EXAMINÉE ET UN STANDARD A ÉTÉ MIS SOUS SCELLÉ

A la suite d'une conférence qui s'est tenue dans la matinée, dans le cabinet du procureur général, à laquelle assistaient MM. Villette, juge d'instruction ; Chiappe, préfet de police, Lacambre, directeur de la police judiciaire, et Barthélémy, commissaire divisionnaire, des opérations de police ont été décidées pour l'après-midi.

A 12 h. 30 ces opérations ont débuté par une perquisition dans les locaux du journal l'« Action Française », rue de Rome.

LA PERQUISITION

C'est M. Villette, juge d'instruction, accompagné de MM. Lacambre, directeur de la police judiciaire ; Barthélémy, commissaire divisionnaire ; Béthuel, inspecteur principal et de nombreux agents, qui se présenta à 12 h. 50 au 1er étage de l'immeuble occupé par l' « Action Française ». Il frappa à la porte des bureaux, mais ne reçut pas de réponse, les locaux étant à ce moment inoccupés.

Il monta alors au 4e étage où se trouvent en annexe à « L'Action Française » les bureaux de la Ligue d'Action Française.

Ils y furent reçus par M. Jeantet, secrétaire de rédaction du Bulletin. M. Villette lui notifia l'ordre de perquisition. M. Jantet répondit qu'il n'avait aucune autorisation pour le guider dans les locaux.

Un quart d'heure plus tard arrivait M. Lecœur secrétaire général de la Ligue, qui se mit à la disposition des magistrats pour les guider dans leur mission. La perquisition commença par le 4e étage. Les meubles, tiroirs de bureaux, placards furent visités, et un technicien du service des P.T.T. qui accompagnait les magistrats, contrôla le fonctionnement de l'appareil téléphonique. On descendit ensuite au 1er étage, où se trouvent le Standard extérieur et le Standard intérieur de « L'Action Française ». Sur ces deux Standards des essais furent pratiqués.

VÉRIFICATION DES FILS TÉLÉPHONIQUES

Les opérations judiciaires se sont terminées à 16 h. 05. Tous les fils téléphoniques aboutissant aux standards de l' « Action Française » ont été vérifiés, et des essais ont été fait avec les centraux de la ville.

Il a été constaté que les standards du journal du 1er étage fonctionnent normalement et ne semblent prêter à aucune irrégularité. Par contre les magistrats s'étant transportés de nouveau au quatrième étage, afin d'éludier plus attentivement que la première fois l'appareil de la Ligue « d'Action Française », ils s'aperçurent que ce standard possédait quatre lignes téléphoniques avec numéros.

Des essais furent faits sur ces lignes. Deux aboutissant bien au central de Gutenberg et les deux autres restèrent sans appel. Sur ces deux dernières c'est en vain que le technicien des P.T.T. s'efforça d'obtenir une communication avec la ville aucune réponse ne fut donnée.

Des recherches effectuées sur les câbles aboutissant au standard ont amené, la découverte d'une cinquième ligne téléphonique qui, comme les deux autres, semble isolée du central.

UN STANDARD MIS SOUS SCELLÉS

Devant ces faits les magistrats ont décidé de mettre sous scellés le standard du quatrième étage. On prévoit que des recherches seront faites ultérieurement, dans les égouts, afin de savoir où aboutissent les lignes sur lesquelles on a pu obtenir des communications.

LES ENFANTS DE M. DAUDET ONT QUITTÉ PARIS

Selon un de nos confrères parisiens, les enfants de M. Léon Daudet ont quitté hier matin Paris où, en l'absence de Mme Daudet, ils étaient sous la garde de leur domestique. Ils ont rejoint leur grand'mère, Mme Alphonse Daudet, à La Roche (Indre-et-Loire).

M. DAUDET EN SUISSE ?

M. Maurice Pujo, interrogé sur la nouvelle de la présence de M. Daudet en Suisse, n'a voulu ni la confirmer, ni la démentir.

Dans les milieux policiers, dit ce journal, on déclare que rien n'autorise de dire que M. Daudet ait passé la frontière. Les commissaires spéciaux des gares frontière n'ont, nulle part, signalé la présence du leader royaliste.

« Excelsior », signale, sous les plus expresses réserves, que le bruit courait hier, dans certains milieux parisiens, que la libération des détenus de la Santé serait l'œuvre d'un mystificateur qui n'en serait pas à son premier coup d'essai, et qui occuperait une situation en vue dans le monde des professions libérales.

La médaille d'honneur des Syndicats professionnels décernée à M. Louis Masson

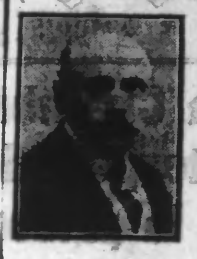

M. Louis MASSON

Nous apprenons que par décision du 24 juin 1927, le ministre du Travail a accordé la médaille d'honneur des Syndicats Professionnels à M. Louis Masson, secrétaire-délégué du Syndicat des Typographes et Imprimeurs de Lille.

Cette haute distinction, dont étaient titulaires MM. Keuter, Hamelin et Ch. Saint-Venant, aujourd'hui décédés, n'est accordée qu'après trente années de fonctions syndicales, ce qui explique le petit nombre de bénéficiaires, et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de rappeler les états de services syndicaux de M. Masson :

Né à Lille le 25 janvier 1876, M. Masson entre dans l'imprimerie comme typographe en 1888. Admis au Syndicat en 1891, il fait partie de la commission de contrôle au début de 1896 et est nommé ensuite secrétaire de cette commission. En 1898, le Syndicat forme les Cours Professionnels. M. Masson est désigné comme professeur et, tout en continuant à enseigner, est successivement secrétaire, puis directeur des cours. En 1899, il est appelé à la présidence du Syndicat et, en 1900, il est désigné, en sus, comme délégué régional de la Fédération des Travailleurs du Livre pour le premier groupe, qui comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Quoique mobilisé (du service auxiliaire) pendant toute la durée de la guerre, il fonde à Paris une filiale de la section du Livre de Lille, dénommée section Lille-Paris et, de ce fait, contribue à venir en aide pécuniairement et moralement, avec les cotisations des non mobilisés, à de nombreux camarades prisonniers, réfugiés et mobilisés ; 18.000 francs de secours ont été distribués. Ce chiffre se passe de tout commentaire.

Actuellement, M. Masson est toujours secrétaire-délégué de la section de Lille, directeur des Cours Professionnels et délégué régional de la Fédération du Livre.

Son dévouement incessant et sa longue expérience lui attirent toutes les sympathies et nous sommes certains que la haute distinction qui lui est attribuée réjouira non seulement tous les syndiqués du Livre, mais ses nombreux amis de toutes les corporations.

L'ASSEMBLÉE DE LA FÉDÉRATION DU NORD DES SYNDICATS D'INITIATIVE

L'assemblée générale de la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative qui aura lieu le dimanche 3 juillet à Fort-Mahon-Plage sera cette année des plus importante. Les 40 Syndicats d'Initiative seront représentés par de nombreux délégués.

L'assemblée sera présidée par M. Brisac, délégué officiel du Ministre des Travaux Publics assisté de MM. Maringer, conseiller d'Etat, Paul Boyer, membre du Conseil d'Administration de l'O.F.S.I. ; Vagogne, secrétaire général adjoint de la Compagnie du Nord ; M. le Président de la Chambre de Commerce d'Abbeville ; le Conseil municipal de Fort-Mahon ; M. René Reubrez, secrétaire général de la Fédération des S.I., ainsi qu'une importante délégation des originaires du Nord à Paris.

Voici le programme de cette journée :

11 h. 30, assemblée générale, Hôtel de la Mer, Avenue de la Mer ; 13 h., banquet, Hôtel de la Mer, Avenue de la Mer ; 16 h. 30, visite de la plage ; 17 h. 30, vin d'adieu offert par la municipalité de Fort-Mahon-Plage.

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE

Examen de validation du stage en pharmacie. — La première session d'examens de validation du stage pharmaceutique aura lieu le lundi 18 juillet, à 8 heures, au siège de la Faculté, à Lille.

Les conférence auront lieu le mardi 12 juillet à 10 heures (Pharmacie pratique) ; à 14 h., (Botanique) et à 16 h., (Pharmacien galénique) au siège de la Faculté.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat, 1, rue Jean-Bart, du 8 au 13 juillet inclus.

Examen en vue du diplôme d'Herboriste. — Les épreuves en vue du diplôme d'herboriste auront lieu le vendredi 15 juillet, à 9 heures, au siège de la Faculté.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat, 1, rue Jean-Bart, du 5 au 16 juillet 1927.

L'EXTRADITION DE LORD TERRINGTON SERA-T-ELLE LEVÉE ?

En raison de l'état permanent de mauvaise santé dans lequel se trouve toujours lord Terrington, on croit savoir que prochainement la levée de l'extradition sera prononcée.

De cette façon, le lord anglais pourra quitter librement Boulogne-sur-Mer, où à l'hôpital Saint-Louis il est maintenu à la disposition de la justice.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

UN DESESPÉRÉ

Vers 15 h., M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement était appelé à constater le décès par pendaison du nommé Honoré Alfred Augustin, né à Roubaix le 3 février 1859 et y demeurant rue des Longues Haies cour Perguy, 7.

M. le docteur Jacquemont examina le corps. M. Honoré ne travaillait pas depuis novembre dernier. Au mois de mai il avait déjà tenté de se pendre.

Malade incurable, il était entré le 27 juin à l'hôpital de la Fraternité et en était sorti le lendemain à midi pour mettre son funeste projet à exécution.

Il a été poussé à son acte par une crise algue de neurasthénie. Il était marié et père d'un enfant.

BLESSÉ PAR UNE AUTO

M. Amaral Azevedo Raoul, 38 ans, demeurant rue de Tourcoing, avait pris à Lille, le tram Mongy.

Arrivé à l'arrêt obligatoire de la Tonne d'Or, à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy, il descendit du car et se dirigea vers le terre plein du boulevard.

A ce moment M. Pierre Courouble, mineur, demeurant boulevard Beaurepaire 35, arrivait sur le même point, se dirigeant vers Lille avec son auto. Il tenait sa droite.

M. Amaral fut renversé et blessé. Transporté chez le docteur Leplat, rue de Lannoy 172 il y reçut les soins nécessités par son état.

Il fut ensuite examiné par M. le docteur Mausse qui le fit admettre à l'Hôpital de la Fraternité après avoir constaté des plaies et contusions multiples de la face et du genou gauche.

Une plainte a été déposée et une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

CHUTE DANS UNE TRAPPE

Au cours de l'après-midi d'avant-hier, 15 nommé Lucas Charles, âgé de 27 ans, homme de peine, demeurant rue de Blanchemaille 51 est tombé dans une trappe au cours de son travail.

M. le docteur Bernard, mandé aussitôt lui a donné ses soins. Il a constaté des contusions lombaires et vu l'état de M. Lucas l'a fait admettre à la Fraternité.

M. Lucas est au service de M. Boels, rue Pierre Motte.

COLLISIONS

Vers 18 h. 30, M. Windels Mercier, négociant, demeurant 222, rue des Arts, entrait en collision avec son auto, à l'angle des rues de la Gare et Blanchemaille, avec la voiture automobile pilotée par M. Monnet Lucien, 63, rue Lacroix. Dégâts matériels peu importants.

— Un peu plus tard, vers 20 h. 45, à l'angle du boulevard de Cambrai et de la rue de Lille, M. Duthoit Etienne, demeurant 17, rue du Grand Chemin, se rencontrait avec un cycliste, M. Castlain Raymond, 64, rue de Croix. Ce ne fut pas grave. De légères égratignures à la jambe gauche du cycliste.

LES GRANDS CONCOURS D'HONNEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Demain jeudi, deuxième journée de concours consacrée aux instruments à cordes.

Le jury sera présidé par M. René Benedetti qui, très jeune, obtint un 1er prix du Conservatoire de Paris, et qui fut, en 1922, le premier bénéficiaire du prix Nadaud, qu'il remporta sur 12 premiers prix concurrents. Il a joué en soliste dans toutes les associations symphoniques de Paris et c'est à lui qu'échut le redoutable honneur d'interpréter la Symphonie Espagnole au gala donné à l'Opéra-Comique. Il en donnera le premier temps, à l'issue de la séance, à titre de démonstration pour les candidats.

Il sera entouré de M. Edmond Surmont, des Concerts Populaires de Lille, ancien violon-solo à l'orchestre de l'Opéra-Comique, professeur de violon et d'ensemble instrumental au Conservatoire de Lille ; il apportera au jury une indiscutable compétence. Son collègue au Conservatoire de Lille, M. Becquet, professeur de la classe de violon supérieur, 1er prix de violon du Conservatoire de Bruxelles, a bien voulu accepter de siéger aux côtés de ses confrères.

Le jury sera complété par MM. Dubrulle, Selle, Lecuanire, membres de la Commission du Conservatoire et par son directeur, M. Bousquet.

En voici le programme :

Violon. — Professeurs : MM. Eugène Lecomte et Albert Dubruel. — Morceaux imposés : 1. Chaconne (Vitali) ; 2. 5e Concerto (Vieuxtemps) ; 3. Symphonie Espagnole (1er temps), (E. Lalo).

I. — Arthur Rousset (1er prix 1926, classe Lecomte) : 1. Romance en fa (Beethoven) ; 2. Rondo du Grand Concerto (Vieutemps) ; 3. Rondo Capriccioso (Saint-Saëns).

II. — Pauline Sébille (1er prix 1925, classe A. Dubemel) : 1. Le Trille du diable (Tartini) ; 2. 2e Polonaise (Wieniewski) ; 3. Hymne au soleil (Rymsky-Korsakow).

III. — Marcel Delbecque (1er prix 1928, classe Lecomte) : 1. Concerto, final (Mendelshonn) ; 2. Ballade et polonaise (Vieuxtemps) ; 3. Tambourin chinois (Kreisler).

En raison du nombre restreint des concurrents le concours commencera à 10 heures le matin et l'après-midi à 13 heures.

Concours d'honneur (résultats de la première journée) : Section bois : Le grand prix d'une valeur de 1.200 fr. est partagé à l'unanimité entre MM. Fernand Dussussoy, 1er prix de flûte en 1923 et Paul Bare, 1er prix de flûte en 1922, classe de M. Dusausoy. Une mention honorable (500 fr.) à l'unanimité est décernée à M. Desbonnets Robert (classe de M. Carpentier).

Section cuivres : une mention honorable (500 francs) est décernée à l'unanimité à M. Busseville Hubert, 1er prix de trombonne 1926, élève de M. Carelle.

La Maison Derryx A.

301, Rue Jules-Guesde, ROUBAIX

informe sa nombreuse clientèle que le nommé Léon Derryx ne fait plus partie de son personnel. 11448

ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL DE LA POLICE

L'Association amicale du personnel de la police doit donner le 28 août, une fête brillante, au cours de laquelle un drapeau lui sera remis par l'Administration municipale.

Le programme de la journée sera le suivant :

A 9 heures, place de la Gare : réception de l'Harmonie Royale des Policiers Gantois par la police de Roubaix et la « Concordia Harmonie ».

A 10 heures, salle des Fêtes, rue de l'Hospice ; lunch offert aux étrangers invités.

A 10 h. 30 : réception officielle à l'Hôtel de Ville et remise du drapeau par l'Administration municipale.

A 11 heures : Formation du cortège Grande-Place, pour aller déposer une gerbe au Monument aux Morts de la grande guerre. Cortège par les rues du Moulin, Ma Campagne, Jules Guesde, de Lannoy, Place de la Liberté et Grand'Place.

A 12 heures, Grand'Place : concert par l'Harmonie Royale des Policiers Gantois (73 exécutants), sous la direction de M. L. Pysmaert, chef de musique, chevalier de l'Ordre de la Couronne.

A 13 heures : banquet à la salle des Fêtes.

A 16 heures, à l'Hippodrome, concert.

A 20 heures : Bal à la Salle des Fêtes rue de l'Hospice.

L'eau de LUCHEUX est diurétique

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès, à l'âge de 74 ans, de Mme Vve Henri Chevalier, née Léonie-Elise VancauWenberghe, survenu le 26 juin 1927.

Les obsèques auront lieu le mercredi 29 juin, à 9 heures. Assemblée à la maison mortuaire, 4, rue Basse-Mesure, à 8 h. 45.

DON POUR LA CAISSE DES SAPEURS-POMPIERS

La Société Victor Ducoulombier, boulevard de la République, a fait parvenir à M. le capitaine Craye, commandant la somme de 500 francs en remerciement de la promptitude des secours apportés lors de l'incendie du 21 courant.

APRÈS LE CONCERT DES MUTILÉS ET DES COMBATTANTS

Le Comité d'initiative chargé de l'organisation du congrès interfédéral des Associations de Mutilés et Anciens Combattants du département du Nord remercie tous ceux qui ont bien voulu l'aider dans la tâche qu'il avait entreprise.

Il assure de sa gratitude bien vive toutes les sociétés adhérentes à l'Union des Sociétés patriotiques et militaires, l'Association des Combattants républicains, les sociétés musicales qui ont tenu à participer au cortège et ont fait une garde d'honneur à M. le Ministre des Pensions et aux délégués des Associations de notre département.

Merci également à la population de notre belle Cité qui, bravant la pluie s'était massée sur le passage du cortège pour saluer ses invités et merci à ceux qui, en leur honneur, avaient pavoisé leurs demeures.

Merci à tous ceux qui ont tenu à visiter l'exposition, à apposer leur signature sur le Livre d'Or et à verser leur obole pour la Maison de l'invalide. Le Comité d'organisation de l'Exposition demande à ceux de nos concitoyens qui ont été retenus hors de Roubaix ces derniers jours de bien vouloir passer chez Mme Alfred Motte-Ternynck, 31, rue Neuve à Roubaix, où le Livre d'Or reste à leur disposition.

Notre belle Cité, pendant ces trois jours n'a cessé de manifester sa sympathie aux mutilés, aux veuves de guerre, aux orphelins, aux ascendants et aux Anciens Combattants, tous se sont souvenus des sacrifices librement consentis par les uns et par les autres et ont tenu à leur rendre l'hommage qui leur revenait. L'Union des Mutilés et la Fraternelle des Combattants Roubaisiens les en remercient de tout cœur.

Avis au public

A partir du 30 juin, le Magasin **DUBRUNFAUT**, place Fosse-aux-Chênes sera transféré **36, rue Pauvrée.**

FETE DE FAMILLE

Une brillante fête de famille organisée par la section de Roubaix des Anciens Combattants républicains a clôturé la cérémonie de la remise du drapeau, au Café des Arcades, salle de réunions de la section, une assistance nombreuse a pu goûter quelques heures de franche gaieté et applaudir quelques artistes de talent.

M. Lucien Notte a charmé l'auditoire par la souplesse de sa voix ; M. Lefebvre s'est fait applaudir dans son répertoire varié ; M. Livian, jeune violoniste et Mlle Decottignie qui assurait l'accompagnement au piano, eurent une large part du succès.

A l'issue de la soirée, M. Demey, vice-président, offrit des fleurs à Mlle Decottignie et à Mme Dubrunfaut.

Il dit à cette dernière, au nom du Comité et de la section, combien tous appréciaient le geste qu'elle avait voulu faire en honorant de sa présence, cette petite fête et en s'associant au dévouement de son mari, l'actif président de l'Association.

Une tombola composée de nombreux lots fut ensuite tirée.

DERNIÈRE HEURE

Massacres en Russie

Cinquante-cinq personnes, dont plusieurs femmes, fusillées

Suivant le « Tidningon » de Stockholm des télégrammes de Moscou annoncent que l'officier de cosaques Harmier, qui fut arrêté tandis qu'il tentait de se réfugier en Pologne, a été exécuté à Minsk où 27 autres personnes, y compris plusieurs femmes, ont également été exécutées sans jugement parce qu'elles étaient soupçonnées d'activité révolutionnaire.

Neuf officiers de la marine, soupçonnés de relations avec l'étranger ont été fusillés à Cronstadt.

Hadji Aral, qu'on décrit comme l'ennemi personnel de Staline, a été fusillé à Merw.

Dix-sept fermiers qui avaient été emprisonnés à la suite de la rébellion de 1926, ont été fusillés à Pskow.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez nuageux, quelques belles éclaircies ; vents d'ouest 3 à 6 mètres. Température en pausse, mi-

Le débat sur les Assurances Sociales au Sénat

Le Sénat s'est réuni hier après-midi à 15 h. 10. Dès l'ouverture de la séance, le Président annonce le dépôt de deux interpellations : l'une de M. Lémery sur les dernières déclarations de M. Stresemann au Reichstag ; l'autre de M. Dominique Delahaye sur la suite que comporte la mise en liberté des trois prisonniers de la Santé.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion du projet sur les Assurances sociales.

On en est resté à la constitution de la pension de vieillesse, article 14.

M. Pasquet fait adopter un amendement demandant que le prélèvement effectué pour l'assurance vieillesse sur la double constitution patronale et ouvrière soit de 3 1/2 % pour les assurés ayant atteint ou dépassé 30 ans et de 2 % pour les assurés n'ayant pas cet âge.

Les articles 15 à 40 sont ensuite adoptés.

A l'article 21 (la garantie contre le chômage individuel) la commission présente un nouveau texte qui supprime le paragraphe 3 (assurance contre le chômage).

Ce nouveau texte est adopté ainsi que les articles 22 à 25. Après une courte discussion, les paragraphes de l'article 26 (caisse départementale et caisse primaire. Constitution et administration) et la séance est levée.

Le nouvel Hôtel des Postes de Roubaix

L'Hôtel des Postes est en bonne voie d'achèvement et bientôt sans doute aura lieu l'inauguration. Elle sera présidée par le Ministre des Postes, M. Bokanowski. Il serait très désirable que cette cérémonie ait lieu le 14 juillet, les travaux sont assez avancés.

La vue que nous donnons montre le monument dans toute son ampleur, c'est le complément de celle donnée dans nos numéros des 27 mars 1925 et 6 juin dernier.

L'intérieur, que nous avons décrit en détail, le 6 juin, répond à l'extérieur : grande et belle salle des guichets à laquelle on accède par un perron monumental, situé à droite de la façade. Un péristyle la précède contenant les boîtes aux lettres extérieures, à droite la salle des télégraphes et des téléphones de jour et de nuit ; à l'extrémité de la salle du public, le cabinet du receveur ; enfin, sur la rue de l'Union, se trouve l'entrée de la salle des boîtes de commerce en nombre suffisant (1.00 environ) pour satisfaire à toutes les demandes.

Les services sont parfaitement installés pour permettre la marche rapide des opérations postales. Rien n'a été négligé pour donner à Roubaix un Hôtel des Postes parfait. Le départ, au rez-de-chaussée, et tout le premier étage pour la distribution, le service télégraphique au deuxième étage ; l'appartement du receveur au troisième et toute la place aux extensions futures. Monte-charges, électriques, tobogan pour la descente des sacs, monte-télégrammes, monte-lettres, éclairage électrique, chauffage central, etc., en un mot tout est largement prévu pour réaliser ce qui est indispensable à une ville de l'importance de Roubaix. Les deux escaliers sont même prévus pour la pose éventuelle d'ascenseurs.

Nous ne pouvons terminer ce rapide exposé sans remercier notre éminent compatriote, M. Delebecque, sous-secrétaire d'Etat, ancien rapporteur général des Postes et Télégraphes dont la bienveillance éclairée a permis la réalisation de ce beau monument ; M. Lebon, directeur de l'Exploitation Postale, dont la compétence a dû puissamment aider l'architecte, également M. Blin, directeur régional des P. T. T. de Lille.

Enfin il ne faut pas oublier notre aimable directeur des travaux municipaux, M. Neveu, qui a donné toutes facilités ; à M. Hugot, architecte du Gouvernement ; à M. Noyer, entrepreneur des travaux publics. La Municipalité de Roubaix, à qui nous devons l'élégant campanile qui élève sa flèche à 68 mètres, avec son horloge monumentale et ses qu